

*Les subsides*

J'ignorais par exemple que toutes les femmes canadiennes, quelle que soit leur situation économique pour l'instant, ont de fortes chances de se retrouver dans la pauvreté un jour. J'ignorais que parmi les personnes seules et pauvres, deux sur trois sont des femmes. J'ignorais, il y a trois ans et demi, que près de la moitié des personnes seules de plus de 70 ans vivent dans la pauvreté. J'ignorais que la plupart des femmes de plus de 55 ans vivent elle aussi dans la pauvreté. J'ignorais que 1,219,000 Canadiennes vivaient dans la pauvreté, comme l'a constaté le Conseil national du Bien-être social. Le Conseil s'attend à ce que d'ici à l'an 2000, plus de deux millions de femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Il y a 60 ans, Stephen Leacock, éminent conservateur qui était aussi économiste déclarait ceci:

Il est totalement absurde de s'attendre à ce qu'une femme dont le mari vient de décéder et qui a de jeunes enfants à sa charge, puisse satisfaire toute seule à ses besoins.

Voilà ce qu'on pouvait lire il y a 60 ans. Aujourd'hui, Statistique Canada constate que 41.5 p. 100 de toutes les familles dirigées par une femme vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ce sont là des chiffres effrayants. En 60 ans, la situation ne s'est pas le moins du monde améliorée. Nous ne nous sommes pas rendu compte que les fondements de la société avaient évolué. Ni la société dans son ensemble, ni le gouvernement plus particulièrement, ne se sont penchés sur le problème.

Les femmes sont victimes de nombreuses injustices, tant sur le plan économique que sur le plan social et il faut faire quelque chose pour les corriger. Mes collègues aborderont d'autres aspects du problème. Pour ma part, je voudrais m'intéresser plus particulièrement aux pensions.

Quoi qu'en ait dit le ministre tout à l'heure, le problème des pensions est un problème qui touche particulièrement les femmes. La réforme des pensions devrait permettre de résoudre bon nombre des problèmes auxquels sont confrontées quantité de Canadiennes. Mais comment se fait-il, me direz-vous, que la réforme des pensions intéresse les femmes? C'est que fondamentalement, le système des pensions est conçu par des hommes pour des hommes. Le montant de la pension est directement fonction des antécédents professionnels et des revenus du bénéficiaire.

• (1240)

Il y a longtemps que l'on reconnaît que le système des pensions dans sa version actuelle pénalise les femmes, du fait même de leur place dans la vie active. Moins de femmes ont droit aux régimes de pension des employeurs. Par ailleurs, elles courent davantage de risques de perdre leurs pensions privées car celles-ci sont difficilement transférables et que par ailleurs les femmes changent plus souvent d'emploi. Par voie de conséquence, elles gagnent moins d'argent au départ et le montant de leur pension en est donc diminué d'autant. L'absence le plus souvent d'un système d'indexation de leur régime de pension les défavorise dans la mesure où elles vivent plus longtemps que les hommes.

Tout le monde s'accorde sur les solutions au problème. Dernièrement, le ministre l'a rappelé, le gouvernement a publié un Livre vert à ce sujet. Il ne proposait rien de nouveau. Il se contentait de réunir la plupart des solutions proposées. Le gouvernement y définissait trois principes qui vont régir la réforme des pensions. Je voudrais vous citer quelques extraits du Livre vert. Je voudrais parler du premier de ces principes selon

lequel il faudrait garantir aux personnes âgées un revenu minimum raisonnable. Pas un seul député, pas un seul Canadien ne conteste ce beau principe qui ne tient pas compte du tout du fait qu'il y a plus de 400,000 personnes âgées pauvres de plus de 65 ans, dont 350,000 femmes, qui vivent sous le seuil de la pauvreté.

Qu'est-ce que cela signifie au juste? Cela veut dire que 350,000 femmes n'ont pas assez de produits alimentaires ni de vêtements ou n'ont pas un logement décent. Voilà ce que c'est de vivre sous le seuil de la pauvreté. Je sais très bien que le premier ministre (Mr. Trudeau) a dit qu'il y avait bien des seuils de la pauvreté, mais c'est de la foutaise. Il existe un seuil de la pauvreté et certaines personnes vivent sous ce seuil. Quelles sont ces personnes? Ce sont celles qui sont venues d'Europe toutes jeunes, celles qui sont nées il y a 65 ou 75 ans. Ce sont les personnes qui ont lutté, qui ont défriché les terres, construit des exploitations agricoles et des entreprises. Ce sont les personnes qui ont traversé la crise des années 1930 et qui ont lutté pour tenir le coup. Ce sont également les personnes qui ont fait la Seconde Guerre mondiale ou qui ont envoyé leurs enfants à cette guerre. En fait, ce sont les personnes qui ont édifié le pays. En 1967, le Canada était un des pays où le niveau de vie était le plus élevé. C'était un pays où l'on pouvait réaliser ce qu'on voulait.

Maintenant, nous reléguons ces personnes, soit environ 350,000 femmes, dans la pauvreté. Quelle est la solution du gouvernement à ce problème? Dans le Livre vert, il a dit qu'il devait apporter des changements au revenu de retraite et qu'il augmenterait le montant des prestations des personnes âgées seules n'ayant pas des revenus suffisants, «dès que les ressources le permettraient».

Le gouvernement dépense 88 milliards de dollars par an. Il dépensera peut-être 90 milliards cette année. Il faut que ce soit une question de priorités. Le gouvernement dépense environ 90 milliards de dollars par an et il ne peut pas relever le niveau de vie de 350,000 femmes âgées jusqu'au seuil de la pauvreté. Si c'est ce qu'il appelle essayer de résoudre le problème des femmes âgées, je crois qu'il n'est pas allé très loin. Il a préparé un Livre vert pour remettre les solutions à plus tard alors qu'il connaissait le problème depuis 1979 et le rapport Léger.

Il y a d'autres domaines où le gouvernement n'a pas répondu aux besoins fondamentaux des femmes canadiennes. Le gouvernement a proposé plusieurs solutions dans son Livre vert, notamment le partage des prestations en cas de rupture du mariage. C'est une solution que la plupart des gens acceptent. Il est certain qu'étant donné la façon dont les mariages se brisent à l'heure actuelle, il est inadmissible de prévoir un partage des prestations en cas de divorce mais pas en cas de rupture ou de séparation.

Le gouvernement le fait-il pour ses propres employés? Je voudrais parler de la loi sur la pension de la Fonction publique et de la loi sur la pension du service diplomatique. Il n'y est pas question de partager les pensions entre les conjoints en cas de divorce. Dans la loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, il n'y a pas de disposition du tout à cet égard. Bien des gens ont par conséquent de très grosses difficultés. Je signale que dans les forces armées et dans le corps diplomatique, les conjoints éprouvent beaucoup de difficulté à gagner leur vie s'ils suivent quelqu'un qui y travaille, dans ces forces, car ils déménagent souvent. Par ailleurs, passé l'âge de 40 ou 50 ans, il est très difficile d'obtenir un emploi dans une nouvelle